



L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS D'URGENCE RÉCLAME UN RAPPORT COMPLET SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX URGENCES ET L'IMPOSITION D'UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ AUX RÉGIONS SANITAIRES

L'engorgement et le dysfonctionnement des services d'urgence sont une conséquence directe de l'engorgement des établissements hospitaliers

EMBARGO JUSQU'À 11 h 15, le 30 novembre 2017

Ottawa (Ont.) Le 30 novembre 2017 — L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) vient de publier un nouveau rapport indiquant que le temps d'attente dans les services d'urgence a continué d'augmenter depuis 2015–2016. **« Ces données confirment ce que les médecins d'urgence savent depuis des années. Selon le rapport de l'ICIS, les patients qui auraient dû être hospitalisés sans problème continuent de souffrir dans les corridors des urgences. Les personnes âgées, une démographie en croissance rapide, sont les plus touchées par ces temps d'attente inutiles. Les gouvernements et les administrateurs du système de santé doivent recueillir des données complètes des 13 régions sanitaires et doivent être tenus responsables de trouver des solutions à cette crise permanente »**, déclare le Dr Paul Pageau, président de l'ACMU.

L'engorgement et le dysfonctionnement des services d'urgence sont une conséquence directe de l'engorgement des hôpitaux. Ils découlent rarement des processus de soins des services d'urgence.

L'incapacité d'aiguiller les patients admis à l'hôpital vers l'unité de soins appropriée ou un lit dans l'unité de soins intensifs fait en sorte de congestionner les urgences. L'occupation prolongée des civières dans les urgences par des patients admis en attente d'un lit fait qu'il est impossible de fournir aux nouveaux patients qui nécessitent une civière un endroit où on peut les évaluer et les soigner adéquatement. Cela nuit également au déchargement des ambulances. Les travaux de recherche montrent de manière convaincante que, plus les patients admis aux urgences attendent longtemps, plus le risque de complications médicales, voire de décès est élevé, sans compter la pression accrue que ces coûts exercent sur le système de soins de santé. Le problème des urgences bondées ne fera que s'aggraver avec le temps à mesure que la génération du baby-boom avance en âge et que leurs besoins en services d'urgence atteignent leur sommet.

L'évaluation du temps qu'il faut pour transférer un patient admis aux urgences à l'unité de soins appropriée se fait à l'aide d'un système métrique de mesure du rendement. Dans une déclaration publiée en 2013, l'ACMU demandait que le temps d'attente moyen entre le moment d'admission d'un patient et son transfert à un lit d'hôpital soit fixé à huit heures, 90^e percentile de douze heures. Le rapport de l'ICIS montre que cette cible est loin d'être atteinte pour la majorité des hôpitaux du pays. En fait, les établissements hospitaliers régressent en ce sens.

Le rapport explique également pourquoi l'évaluation et le signalement du temps d'attente et l'évaluation du rendement des services d'urgence sont essentiels si nous sommes en faveur de la transparence et de la responsabilisation au sein du système de soins de santé. Pourtant, encore aujourd'hui, de nombreuses

administrations ne font pas rapport de leurs données. Les exercices de comparaison entre les différences régionales seraient beaucoup plus efficaces si nous disposions d'une série de données complète. Cela favoriserait l'innovation et la conversation, et entraînerait ultimement des améliorations dans les systèmes de soins de santé d'un bout à l'autre du pays. C'est pourquoi l'ACMU demande à l'ensemble des responsables des provinces et des territoires du Canada de fournir à l'ICIS leurs données sur les services d'urgence.

Document de référence :

Déclaration de l'ACMU : *L'engorgement des départements d'urgence et le blocage d'accès.*
http://caep.ca/sites/caep.ca/files/caep/PositionStatements/edoc_document_final_fr.pdf

– 30 –

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Christina Bova, au 613-523-3343, poste 17 ou par courriel à cbova@caep.ca. Des représentants régionaux seront disponibles pour répondre aux questions.